

# **PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 MAI 2024 à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le mardi 28 mai 2024 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Absents : Christine BOURNEZ (pouvoir à J. FAYOLLE), Gilles COMTE (pouvoir à G. MEUNIER), Anne-Marie ALLOIN, Olivier MOTTE, Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Nombre de membres en exercice	19	Nombre de membres absents	6
<b>Quorum</b>	<b>10</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>13</b>

Madame Sandrine CORNIL a été élue secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

- **Rapport Chambre Régionale des Comptes contrôle des comptes et de la gestion de Charlieu-Belmont Communauté,**
- **Modification convention de mise à disposition d'un local communal à l'association « L'île aux p'tits mousses »,**
- **Adhésion service Secrétaire de mairie itinérant / intérim / portage salarial du CDG 42,**
- **Fixation participation aux frais de scolarisation des élèves non-résidents à Briennon,**
- **Information sur la protection sociale complémentaire – risque prévoyance,**
- **Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation,**
- **Permanences et bureau élections européennes,**
- **Questions sur les comptes-rendus transmis et retour sur les représentations de la municipalité dans les associations,**
- **Questions diverses.**

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 9 avril 2024 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

## **RAPPORT CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

Le rapport avait été transmis par mail aux membres du Conseil. Monsieur le Maire précise que la Chambre Régionale des Comptes a estimé que la gestion de Charlieu-Belmont Communauté était bonne. Elle a toutefois pointé qu'il n'y a pas eu de consultation avant de

confier l'élaboration de l'observatoire financier et fiscal à un ancien vice-président. Il a été rapporté qu'il fallait être vigilant concernant le personnel, qui n'est pas suffisant compte tenu du travail à fournir. Monsieur ALLOIN ajoute qu'il y avait aussi une remarque sur le marché public des déchets, à laquelle le Président a répondu. Il y a enfin des remarques sur les budgets, notamment les restes à réaliser.

Le Conseil échange au sujet du montant de la redevance déchets.

## **MODIFICATION CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL À L'ASSOCIATION « L'ÎLE AUX P'TITS MOUSSES »**

*(Point de l'ordre du jour à retrouver dans les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation).*

## **ADHÉSION SERVICE SECRÉTAIRE DE MAIRIE ITINÉRANT / INTÉRIM / PORTAGE SALARIAL DU CDG 42**

Le CDG 42 propose trois prestations : secrétaire de mairie itinérant pour remplacer les secrétaires de mairie ou personnels administratifs absents, intérim pour la réalisation de compétences administratives nécessitant des connaissances et un savoir-faire particulier, et portage salarial dans le cadre duquel la collectivité propose un candidat à un poste, dans tout secteur d'activité, et le CDG 42 gère l'ensemble des formalités administratives. Pour pouvoir bénéficier de ces prestations, il faut avoir au préalable signé une convention avec le CDG 42. Cette signature n'engage en rien la commune et n'engendre aucun coût, mais elle permet de gagner un temps précieux au moment où la commune ferait appel au CDG 42 pour assurer l'une de ces missions. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

## **FIXATION PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES NON RÉSIDENTS À BRIENNON**

Monsieur le Maire propose de reconduire le montant de 500 € fixé l'an dernier pour la participation aux frais de scolarisation des élèves non-résidents à Briennon. Ce montant est facturé à la commune de résidence des élèves concernés. Cette année, cette participation concernerait cinq élèves de SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE. Les communes de CHARLIEU et SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU appliquent le même montant. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

## **INFORMATION SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – RISQUE PRÉVOYANCE**

La commune avait souhaité il y a plusieurs années mettre en place une protection sociale complémentaires pour les agents communaux, pour les risques prévoyance et santé. Pour cela, la commune avait mandaté le CDG 42 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques choisis. Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la participation des employeurs devra

être au minimum de 7 € brut mensuel par agent pour le risque prévoyance (4 € actuellement) et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 15 € brut mensuel par agent pour le risque santé (1 € actuellement).

La convention de participation signée en partenariat avec le CDG 42 arrive à terme le 31 décembre 2025, ce qui convient tout à fait pour la participation minimum pour le risque santé. En revanche, pour le risque prévoyance, deux options se présentent :

- Soit la commune dénonce la convention actuelle et adhère à une nouvelle convention au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour mettre en place un montant de participation d'au moins 7 € brut mensuel par agent dès cette date,
- Soit elle conserve la convention actuelle ainsi que le montant de participation actuel jusqu'au 31 décembre 2025.

Il est précisé au Conseil qu'actuellement trois agents ont souhaité bénéficier du contrat prévoyance.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que la commune dénonce la convention actuelle et mette en place un montant de participation d'un montant minimum de 7 € brut mensuel par agent dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le risque prévoyance.

## **DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION**

- Modification convention de mise à disposition d'un local communal à une association.
- Trois Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues depuis la précédente réunion de Conseil, qui concernaient les parcelles A 1104 rue des Écoles, A 917 rue de la Libération et D 149 et D 584 route de Roanne. Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame CORNIL intervient concernant la commission santé, dans le cadre du contrat local de santé. Il existe la maison de santé pluridisciplinaire (MSP), qui est une association de professionnels, le centre d'accès aux soins permettant une consultation médicale pour les personnes souffrant de pathologies mais qui n'ont pas de médecin traitant. Il y a également des actions de formations menées pour les soignants, à l'initiative de la MSP. Elle précise qu'actuellement douze médecins généralistes exercent sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté.
- Monsieur le Maire rappelle que le 22 avril, il y a eu un rendu aux commerçants du village des réponses au questionnaire relatif aux commerces et services. L'épicerie et les deux restaurants étaient représentés, ainsi que la pharmacie de POUILLY. Pour la reprise de la boulangerie, c'est très compliqué. Mais l'épicerie envisage de devenir dépôt de pain et d'agrandir ses locaux. Le restaurant O'resto ne prévoit pas de modification. Le restaurant Faubourg Saint Hilaire souhaiterait élargir son activité de bar. Monsieur BUISSON ajoute que le départ de la commune de la société X... est une mauvaise nouvelle.

- Monsieur le Maire expose qu'il a été contacté par une entreprise mandatée par deux opérateurs de téléphonie pour la pose d'une antenne de téléphonie mobile. Il n'y a pas de foncier disponible appartenant à la commune. Il l'a donc renvoyée vers Charlieu-Belmont Communauté, qui a du foncier disponible vers la société X..., mais cette entreprise a un projet d'extension. S'agissant du monde agricole, ils ne lui ont pas donné suite. Monsieur le Maire fait part qu'il y a un problème de réception dans les locaux de l'école.
- Monsieur le Maire rappelle que le PLU date de 2017. Les surfaces à construire dans le cadre du SCOT pour la période 2021 à 2030, qui représentent 50 % des consommations de surface des 10 années précédentes, ont déjà été consommées, suivant la méthode de calcul proposée pour l'élaboration du nouveau SCOT, qui est en cours d'élaboration au niveau du Roannais, mais qui ne devrait pas être en vigueur avant 2027. Son but sera de réduire les surfaces imperméabilisées. Pour que le terrain de la famille X... situé route de Roanne devienne constructible, il faudrait qu'il y ait moins de surface constructible ailleurs. Pour cela, il faudrait réviser le PLU. Mais cela a un coût et il y a de plus un risque de ne plus avoir de surfaces constructibles. Monsieur ALLOIN ajoute qu'en revanche une révision simplifiée du PLU permettrait de revoir certains points, notamment le photovoltaïque, des emplacements réservés,... Monsieur le Maire dit que si les zones agricoles construites ne sont plus prises en compte dans les surfaces consommées, la commune pourrait réviser son PLU, mais il n'a pas de réponse ferme à ce sujet aujourd'hui.
- Monsieur le Maire indique qu'il existe des financements pour désimpermeabiliser les cours des écoles afin d'éviter les îlots de chaleur. Il propose plutôt d'agrandir la cour de l'école, pour y adjoindre la grande pelouse qui se trouve devant. Cette idée pourrait être proposée lors du prochain conseil d'école. Le Conseil donne son accord.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que le canal est fermé à la navigation à la suite d'une fuite vers IGUERANDE. Il devrait rouvrir le 25 juin. Cela pose problème à l'association du Canal de Roanne à Digoïn, qui doit sortir prochainement une carte touristique sur le canal. VNF devrait investir 5 M€ sur le bief. Aussi, cette année aura lieu le 10<sup>e</sup> festival « Les Voix d'eau de l'été », du 25 juin au 7 juillet. Monsieur le Maire précise qu'à l'occasion des manifestations organisées par les associations locales pour fêter leurs décades, la commune fait un geste pour elles. Cette association œuvrant sur le territoire de la commune, il propose de lui verser une subvention exceptionnelle de 500 € plus 100 € pour le repas des intervenants, soit 600 €. Le Conseil donne son accord. Monsieur GIRAUD donne lecture de la présentation du festival et de l'intégralité du programme de l'édition 2024.
- Monsieur le Maire communique des dates à retenir :
  - 9 juin : élections européennes
  - 12 juin : inauguration de la base VTT à 17 H
  - 29 juin : festival « Les Voix d'eau de l'été » à Briennon
  - 25 août : 25 ans du jumelage
- La prochaine réunion de Conseil devrait avoir lieu le vendredi 28 juin 2024.
- Monsieur BUISSON intervient au sujet de la MJC : leur VMC ne fonctionne toujours pas et il y a toujours le problème des rideaux. Pour les rideaux, Monsieur le Maire indique qu'ils ont été commandés. Monsieur BUISSON dit que ça fait plusieurs années qu'il fait

chaud en été dans leurs locaux et froid en hiver (14° C cet hiver). Ce n'est pas normal que les enfants et les employés de la MJC aient à subir cela. Il en va de la réputation de la MJC et de la commune. Monsieur MEUNIER répond qu'il est difficile d'avoir les pièces nécessaires. Le devis est signé.

- Monsieur ALLOIN rappelle sa remarque faite lors de la réunion de Conseil de mars 2024, concernant la rambarde du pont sur le canal. Il n'y a pas eu d'intervention pour remédier à cela. Il demande également où en est le dossier des travaux de sécurisation de la rue de la Libération. Monsieur GIRAUD répond que les travaux devraient se faire courant 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35.

Le Maire,  
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,  
Sandrine CORNIL